GABRIEL CHÉNEAUX DE LEYRITZ :

"Pas de crainte de hausse exagérée pour l'assurance"

Je suis un vieux président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances, qui a acquis une certaine expérience pour avoir recouru à trois méthodes successives. La première était inspirée de l'art militaire classique, selon laquelle le chef marche la tête de ses troupes, part à l'attaque et, s'il lui arrive parfois de me retourner, constate qu'il n'est pas toujours suivi... Comme on m'avait du et que l'on paraissait ne pas vouloir ma mort, j'ai dû changer mon fusil d'épaule et je me suis inspiré de l'art politique. Ici, comme vous le savez, chef suit ses troupes; mais c'est encore plus dangereux, car il risque à tout instant d'être écartelé. J'ai donc essayé l'art pastoral : je me suis placé au milieu de mon troupeau et, comptant sur de bons amis pour ramener les rares brebis égarées, je m'efforce de le conduire vers les verts pâturages... »

Ce « vieux président » qui s'exprime avec autant d'humour que de philosophie est Gabriel Chéneaux de Leyritz, un homme auquel le regard perçant derrière des lunettes d'écaille et l'allure très vif-argent confèrent un air de jeunesse et autant de séduction que

d'autorité.

C'est par hasard qu'il est arrivé à l'assurance. Il y est demeuré par goût. Né en 1899 à la Martinique, et survivant d'une famille coloniale ruinée par l'éruption du mont Pelé, il débarque en 1908 à Bordeaux et y fait ses études. Il se rend ensuite à Paris pour préparer sa licence en Droit, faire Sciences Po, et se présente en même temps au concours du ministère des Finances. Après quelques années à la Commission des Finances de la Chambre, il est adjoint au rapporteur général du Budget.

« Ces années furent parmi les meilleures de ma carrière. Pour un homme très jeune, une expérience passionnante et un peu dangereuse : côtoyer les personnalités, observer le pouvoir de près, avoir parfois l'impression d'y participer... Je me rappelle, entre beaucoup de souvenirs, la déposition en séance secrète du maréchal Pétain sur la ligne Maginot et l'incroyable curée qui suivit notre découverte d'un excédent considérable du budget réalisé par le très prudent Chéron. L'affaire est passée dans la petite histoire sous le nom des 20 milliards du Père Gaspard... »

« J'ai bientôt suivi l'un des rapporteurs généraux, Paul Jacquier, député de Haute-Savoie, qui, devenu en 1934 ministre du Travail dans le cabinet Flandin, m'appela à la tête de son cabinet. L'année suivante, j'étais désigné comme directeur du Contrôle des Assurances Privées, qui était alors, avant d'être transféré au ministère des Finances, au ministère du Travail. Comme vous le voyez, ayant évolué dans les eaux budgétaires, ma formation financière se doublait d'une certaine expérience politique qui m'a été

très précieuse. »

« Vous me demandez comment j'ai abordé mon nouveau métier. A vrai dire, sans aucun préjugé — je n'en ai jamais - mais avec des appréhensions. Le jeune directeur que j'étais croyait, suivant la commune renommée, avoir affaire à un trust. J'ai trouvé là, au contraire, une activité très concurrentielle et des hommes en général profondément convaincus des bienfaits économiques de la libre compétition. J'ai débuté sur des dossiers difficiles avec une situation du marché des assurances assez troublée. A cette époque, le contrôle de l'assurance ne s'appliquait qu'à certaines branches de la profession, notamment à l'assurance sur la vie et à l'assurance contre les accidents du travail. Dans les autres branches, une liberté presque totale de constitution et de fonctionnement suscitait de trop nombreux abus. J'ai proposé l'extension du contrôle de l'État, d'abord au secteur de l'assurance automobile, puis à toutes les branches d'assurance. En 1938, nos travaux aboutissaient au décret-loi du 14 juin, auquel on a donné le nom de Charte des Assurances. Il est à l'origine de toute la réglementation de nombreux pays. »

Gabriel Chéneaux de Leyritz ajoute : « Je le regrette un peu, car ces mesures avaient été prises dans le but bien défini d'assainir le marché français. Ce résultat a été atteint à l'époque; elles sont beaucoup trop lourdes pour un marché neuf, ce qui est le cas de la plupart des pays qui les ont adop-

tées. »

« Ce passage à la Direction des Assurances m'a passionné. J'y dirigeai une équipe remarquable, et nous avons fait là une œuvre qui, dans ses grandes lignes, mérite de subsister si on veut bien l'assouplir et, mieux, l'adapter aux circonstances nouvelles. Après la débâcle, revenu très rapidement au ministère, je m'efforçai de sauver le patrimoine des sociétés étrangères, notamment des sociétés anglaises. En 1942, j'étais nommé au poste devenu vacant de président du Comité d'Organisation des Assurances. A la Libération, j'étais confirmé dans mes fonctions comme commissaire de cet organisme et, après sa dissolution, je demandai à reprendre ma liberté. C'est alors que j'optai pour l'industrie privée comme directeur général d'une grande société française de réassurance. J'y suis resté trois ans et j'y ai beaucoup appris jusqu'en 1949, date à laquelle mes collègues m'ont demandé de présider leur fédération. »

« De mon travail au service de la profession, je me contenterai d'évoquer quelques points, en matière de placements notamment. Vous savez que les assurances collectent chaque année 110 milliards, soit le dixième de l'épargne nationale. Or, depuis la felementation de 1938, ces réserves techniques sont canalisées vers le l'ésor, les établissements publics ou semprunts d'État. J'ai donc pensé u'il était nécessaire, à l'image de ce ui se passe dans les pays où l'assurance est plus dynamique et plus uile, d'obtenir dans l'affectation des lacements plus de liberté, afin de vivifier l'économie privée. »

« C'est ainsi que j'ai eu beaucoup de mal à obtenir des pouvoirs publics que les parts des sociétés immobi-lières puissent être admises en couverture de nos réserves techniques. Ici, une explication s'impose. Les sociétés d'assurances n'ont jamais oublié leur vocation de bâtisseurs. Mais, à l'échelon individuel, il leur était devenu impossible d'ouvrir de très vastes chantiers qui permettent seuls d'obtenir le prix de revient le plus juste. Il leur était donc indispensable de s'associer au sein de sociétés immobilières créées en vue de la construction. Malheureusement, les parts de ces sociétés n'étaient pas admises par la loi, qui décourageait ainsi purement et simplement tout effort collectif. J'ai donc réussi à faire modifier, sur ce point, la réglementation, ce qui nous a permis de réaliser par exemple le grand ensemble immobilier du Val d'Or à Saint-Cloud et de constituer, avec une quarantaine de grandes compagnies, le Groupement Foncier Français en vue de la réalisation de programmes de construction en commun. Je voudrais également, entre autres exemples, qu'il soit possible à nos sociétés de concourir au financement de la construction navale, comme aux U.S.A., en utilisant l'hypothèque maritime. »

« Ma vie professionnelle est évidemment faite de soucis, et le plus pesant naît du problème des risques automobiles. De la solution de ce problème dépend largement l'avenir de l'assurance française. Le fait de vendre la sécurité au-dessous du prix de revient a créé une situation dangereuse pour certaines compagnies. Si celle-ci n'est pas devenue catastrophique, c'est parce que les sociétés ont bénéficié, au cours des dernières années, d'une conjoncture assez bonne sur le marché financier et que les bénéfices sur les réalisations de valeurs auxquelles elles ont dû procéder ont permis de combler le déficit technique résultant de tarifs nettement insuffisants. Des sociétés qui, par vocation, doivent investir pouvaient se trouver ainsi dans l'obligation de *désinvestir* pour combler leur déficit technique. C'est un facteur caractérisé d'inflation dont j'ai souvent exposé les dangers au ministère des Finances. Il y a seulement deux mois que nous avons pu obtenir l'autorisation d'augmenter les tarifs de l'assurance automobile. A ce propos, il me semble que l'on n'a pas encore compris que, dans notre industrie, il ne devait y avoir de craintes de hausses des prix exagérées. Nos sociétés vendent en effet des promesses de payer, et leurs offres sont illimitées, alors que la demande, elle, est réduite au besoin de sécurité des candidats à l'assurance : d'où un équilibre qui s'établit nécessairement vers le bas. »

« Autre souci : la loi-cadre sur les territoires d'Outre-Mer qui a confié les assurances du travail, c'est-à-dire l'assurance de la responsabilité patronale, aux Caisses d'Allocations Familiales. Les conséquences en sont très graves, du simple point de vue français. D'une part, cette mesure coupe les liens économiques entre les territoires d'Outre-Mer et la Métropole, en confiant cette activité à des organismes purement locaux. D'autre part, elle prive les pays neufs, qui ont besoin d'investissements, de la masse de fonds provenant de notre système de capitalisation, alors que les Caisses, en procédant à la simple répartition de leurs cotisations, priveront les territoires intéressés de toutes possibilités d'investissements. Il y a là, me semble-t-il, une illustration de l'esprit théorique de trop de Français qui, à tout prix, veulent transposer leurs mythes... »

« J'ajouterai que, dans une profession à vocation largement internationale, j'ai toujours pensé qu'il convient d'attacher une particulière importance à nos relations avec l'étranger et, pour commencer, avec nos voisins les plus proches. C'est de chez nous qu'est partie, en 1949, l'idée d'un Comité Européen des Assurances groupant les associations nationales des 18 pays d'Europe occidentale. Ce comité, qui a débuté dans le scepticisme, s'est actuellement imposé pour l'étude en commun de certains problèmes professionnels. L'an dernier, au sein du Comité Européen des Assurances, était institué un groupe de travail pour l'étude des problèmes du Marché Commun, réunissant les 6 pays intéressés. On m'a fait l'honneur de m'en confier la présidence. »

Ce souci des relations extérieures fait du représentant de l'assurance française un grand voyageur qui, en deux mois, passe des U.S.A. en Grèce, puis fait un saut en Afrique pour y défendre ses idées. Il paraît regretter d'avoir trop peu de temps pour se reposer dans sa vieille et charmante maison des Andelys — pays de sa femme — pour y consulter les ouvrages qu'il collectionne sur le xviiie siècle aux Antilles, l'âge d'or des Iles, berceau de sa famille, et d'y compléter une autre singulière collection ayant pour thème l'influence des Iles sur le décor de la vie française.

« Je suis retourné là-bas il y a deux ans. C'était très émouvant », ajoutet-il; et, quand on lui demande quelle autre profession il aurait aimé exercer, il rétorque avec vivacité : « Il faudrait, pour que votre question ait un sens, que l'assurance n'existât plus... », puis conclut en souriant : « Si, comme on l'a dit, c'était un trust, croyez-moi, ma tâche serait beaucoup plus facile. »

Nous avons noté pour vous

PECHINEY MISE SUR L'ATOME

Péchiney a réalisé en 1957 un chiffre d'affaires hors taxes de 52,5 milliards de francs, soit une augmentation de 22 % sur l'année précédente. Parallèlement aux investissements réalisés dans l'électrométallurgie, la société envisage une incursion plus poussée dans le domaine de l'énergie atomique. Deux filiales — la Compagnie Française des Mines d'Uranium, pour l'uranium, et la Société des Terrers Rares, pour le thorium se sont déjà intéressées à l'extraction et au traitement des combustibles nucléaires. Et on pense qu'à l'occasion de l'étude des gisements de schistes uranifères des Vosges Péchiney interviendra plus directement encore dans ce secteur.

LES CHAMPS-ELYSEES VISITENT LA CINQUIEME AVENUE

Le jumelage des Champs-Elysées et de la Cinquième Avenue de New-York vient d'être décidé par les groupements de commerçants de ces deux grandes artères. Ce sera New-York qui déclenchera les opérations avec diverses manifestations: défilé historique, exposition d'objets Premier Empire et une grande vente-exposition sur le thème « Les Champs-Elysées en 1958 ». Ce sera, ensuite, au tour des Champs-Elysées de rendre la politesse en accueillant la Cinquième Avenue.